

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 1886-305 ET 1886-306 PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 19 avril 2011, des certificats de conformité ont été délivrés par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard des règlements suivants adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 4 avril 2011 :

- Règlement numéro 1886-305 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) agrandir la zone Habitation H02-08 à même la zone Commerce C02-05; b) annuler la zone Commerce C02-05; c) modifier les normes d'implantation dans la zone Habitation H02-08* »;
- Règlement numéro 1886-306 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les usages permis dans la zone Commerce C10-06* »;

En conséquence, les règlements numéros 1886-305 et 1886-306 de l'arrondissement de Saint-Léonard sont réputés conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et ils sont entrés en vigueur le 19 avril 2011.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard,
ce 3^e jour du mois de mai 2011.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement